

la Feuille de Route n° 33

Juin 2004

Éditée par l'Association Maréchal Suchet, armée des Alpes

4 rue Trarieux 69003 Lyon

(Les anciens numéros sont disponibles contre 75 centimes à l'adresse ci-dessus)

<http://marechalsuchet.free.fr>

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63

Le Bataillon de Montferme - Bugey (1793 - 1796)¹

2^e partie

par

F. PRADAL,

Serrières (01)

2.- En Avant ! Montferme

Au quartier général de La Pape, le 7 8bre 1793, l'an 2 de la République

Les représentants du peuple près l'Armée des Alpes au citoyen Palassou adjudant général²

Les rebelles de Lyon sont aux abois, les chefs et leurs principaux adhérents méditent une sortie et déjà des billets de reconnaissance ou signalement sont distribués. Les Piémontais ont été complètement battus et repoussés, ils ont repassé les monts, en sorte que si les rebelles en sont instruits comme il y a lieu de le présumer ils ne se jeteront pas dans le Mont Blanc, ils se porteront vraisemblablement dans le Jura, d'autant plus que s'ils traversoient le Bugey, l'armée qui est dans le Mont Blanc pourroit venir à leur rencontre. Il est certain que s'ils parcourent le pays de plaine, notre cavalerie avec l'artillerie légère les auront bientôt détruits, mais il faut qu'ils dévastent le moins de territoire possible ... Nous vous invitons en conséquence rapprocher autant que vous le jugerez convenable les batteries que nous avions proposées à l'entrée des gorges de Nantua et de St Rambert. Nous nous en rapportons à ce que votre zèle vous suggérera.

Si vous trouvez des positions favorables au dessous de Meximieux, vous pourrez les faire occuper mais il est à observer qu'il se remontre une autre route qui conduit à Bourg, c'est celle de Châtillon. Nous vous autorisons au surplus ainsi que le citoyen Doulin à faire les réquisitions que vous jugerez convenable pour le bien du service en vous prévenant que les Bataillons de Montluel, St Rambert et Belley sont déjà requis de se porter sur Lyon.*

Salut et fraternité signé Gautier - Dubois Crancé

Sûreté générale – Rebelles Lyonnais³

St Rambert, le 8 8bre 1792 [sic : lire 1793] l'an II de la Rép. F.

Citoyen

D'après les nouvelles dispositions militaires prises en conséquence des avis des Représentants, il va se faire à Ambérieux un rassemblement d'hommes dont nous ne pouvons pas fixer le nombre mais il est entendu que vous fassiez passer des subsistances en [biffé : farine] pain et viande sur cet endroit pour 400 hommes pour dix jours environ. Nous vous envoyons ci joint copie de la lettre des Représentants qui a occasionné cette nouvelle disposition.

Salut et fraternité. L'adjudant général PALASSOU - DANDELIN conseiller pour la défense

État des Citoyens de la première réquisition, levée dans le district de Montferme, dépt de l'Ain⁴.

Nombre de bataillon : 1 - Nombre d'hommes dont le bataillon est composé : 979

Observations : Ce bataillon ayant été un de ceux de ce département, des premiers organisés, il fut appelé, peu de jours après la formation, à Commune-Affranchie. En route, il reçut des ordres, pour séjourner à Meximieu, où il a resté peu de temps. Et de là il s'est rendu à Commune-Affranchie, où il est encore. Depuis qu'il y est, les officiers en chef ont réclamé les citoyens de cette première réquisition, réformés pour cause d'infirmités ou de faiblesses, ils se sont tous rendu à Commune-Affranchie. On ignore le nombre de ceux qui ont été gardés. On ignore aussi s'ils sont équipés & habillés ; Le peu de tems que ce Bataillon a resté dans ce district, n'a pas permis d'y pourvoir, [...]. Certifié conforme et véritable, par les administrateurs du directoire du district de Montferme, le 23 pluviôse l'an 2e de la rép. fr. une & indivisible [12 février 1794].

Le commandant Quinson ayant terminé la mise sur pied du bataillon, son organisation et le rappel des déserteurs, laisse son poste au chef de bataillon Maguin. Courant mars-avril 1794, les compagnies quittent Lyon et la répression pour rejoindre les grands espaces, à 1300 mètres d'altitude, et leur nouvelle affectation dans les Basse-Alpes : Barcelonnette (camp de Tournoux, Maurin).

¹ Texte intégral disponible auprès de l'Association des Amis du Canton de Saint Rambert en Bugey

² A.D. 01 : cote 2L186. politiques. Fédéralisme

³ Dulin, adjudant général de l'armée des Alpes.

⁴ A.D. 01 : cote 2L186 – Événements politiques, mouvements révolutionnaires. Fédéralisme

⁵ A.D. 01 : cote 10L84. Levée en masse. Bataillon de Montferme.

ITINERAIRE D'UN GROGNARD AVEYRONAIS

Guillaume Descruejouis est né le 20 septembre 1770 à St Côme dans l'Aveyron. Il entre au 3^e bataillon de l'Aveyron, le 4 juillet 1792, où il est nommé caporal. Il combat à l'armée des Alpes puis d'Italie. Il passe fourrier le 21 ventôse an II et sergent major le 15 germinal an III. Il passe à la 56^e demi-brigade de ligne comme sous-lieutenant, le 25 prairial an 7. Il participe à la campagne d'Égypte, où il est blessé d'un coup de feu à la tête lors du siège du Caire. De retour en France, il est nommé lieutenant au 85^e Régiment d'Infanterie de Ligne le 26 frimaire an XII. Il est au camp de Boulogne puis à l'armée d'Allemagne. Le régiment qui compte 1816 hommes fait partie de la Brigade Kister, Division Gudin, 3^e corps d'armée Maréchal Davout à la bataille d'Austerlitz. Descruejouis devient aide de camp du général Grenier, le 29 janvier 1806. Il est blessé d'un coup de feu à la jambe, le 14 octobre 1806, lors de la bataille d'Iéna. Il passe à l'armée d'Italie, où Grenier est nommé gouverneur de Mantoue le 4 décembre. Il passe capitaine, aide de camp, le 29 mars 1807. Il suit Grenier à l'état major du corps du centre à l'armée d'Italie, le 28 avril 1808. Il assiste au combat de Oave, le 29 avril, à la bataille du Piave, le 8 mai, à San Daniele, le 11 mai, à la prise du fort de Malborghetto, le 18 mai, au combat de San Michele, le 25 mai et au pont de Karako, le 11 juin. Il assiste à la bataille de Raab, le 14 juin. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur le 17 juillet 1809. Il est à l'état major de l'armée de Naples, le 22 mars 1810. Il est au corps d'observation d'Italie Méridionale, le 24 juin 1811. A Vérone, le 15 septembre 1812, il est employé à l'état major de la 35^e division d'infanterie. Avec Grenier, il entre à Berlin, le 16 janvier 1813, qu'il doit évacuer, le 4 mars, trois jours après que le général Thomas lui adresse un relevé de ses états de service.

HOURRA : JE SUIS NOMME OFFICIER

Par

J. CROYET

Docteur en Histoire, archiviste adjoint aux A.D. Ain
Conférencier à l'Université Lumière Lyon II

A l'image de Julien Sorel, le 1^{er} Empire fait naître, dans toute une frange de la jeunesse française, l'espoir d'une promotion sociale et d'une vie aventureuse les armes à la main. Devenir officier devient pour les fils de la bourgeoisie un nouvel idéal mais les règles de promotions sous le 1^{er} Empire, si elles paraissent simples, n'en sont pas moins complexes et soumises à des facteurs régulateurs : le législatif et l'argent. Par l'article 41 de la Constitution de l'an VIII, Bonaparte se réserve le droit de nommer les colonels, qui ne reçoivent leurs brevets qu'après avoir commandé, devant Napoléon, les manœuvres à la parade. Le décret du 5 mai 1805, précise que les officiers doivent avoir 4 ans d'ancienneté dans un grade inférieur avant d'obtenir un avancement. Pour les officiers d'états-majors, l'avancement est différent puisqu'il faut avoir fait durant deux ans le service de leur grade actuel dans un régiment de leur arme. Lorsqu'une promotion arrive, le bénéficiaire doit adresser à Paris, un extrait de naissance.

Des dépenses somptuaires

L'officier nouvellement promu doit s'acheter les emblèmes de son nouveau rang dans l'armée, et, entre autre, un uniforme. Le coût d'une tenue d'officier est alors très chère, si chère dans certains corps, comme les hussards, que des officiers nouvellement promus préfèrent rejoindre l'infanterie de ligne où la tenue est moins excessive et ne consiste qu'en l'achat d'une épaulette, des boutons dorés et d'un shako. En effet, dans l'infanterie, l'habit d'officier est le même que la troupe mais dans un drap plus fin, ce qui ne l'empêche pas d'être chère, le fils à Thomas Riboud qui, lors de sa sortie de St Cyr, le 18 mai 1811 pour prendre son poste au 10^e Régiment d'Infanterie de Ligne, fait dépenser 1288 livres à son père pour s'équiper : *"mais ce n'était pas tout d'être nommé ; il fallait s'habiller, s'équiper et se pourvoir de chevaux. L'uniforme, richement brodé en argent était fort coûteux, et le harnachement ne l'était pas moins"*⁵. Le sous lieutenant Girod de Resne, originaire de Salins dans la Jura, alors au 2^e escadron du 5^e dragons, qui occupe les fonctions d'aide de camp du général Scalfort, est promu officier au 4^e chasseurs, doit se rééquiper en entier et à ses frais : *"Vous n'ignorez pas la dépense que je vais être forcé de faire par ma nomination à un nouveau grade qui me force d'avoir recours à tous nos petits accessoires pour ne rien prendre sur ma fortune"*⁶. De même, le lieutenant de Bontin, nommé au 7^e chasseurs, se plaint du prix de son équipement : *"je crois que mon cheval ne me coûtera pas autant que vous l'aviez imaginé, et que 25 louis seront le bout du monde ; mais l'équipement sera fort cher. Il me faudra un frac à revers, un paletot ou une veste, un carrick, un shako, une giberne d'argent, un pantalon galonné et un autre pour la grande tenue, le sabre, le ceinturon, le grand uniforme, l'équipement de mon cheval et quelques petites choses que j'oublie probablement. Tout cela me chagrine beaucoup, parce que je ne croyais pas vous faire faire autant de dépenses"*⁷. Afin de ménager leurs effets, les officiers préfèrent porter en campagne des habits bourgeois, de drap sombre, sur lesquels figurent les insignes de leur grade : *"mon général m'équipa, aux frais des magasins généraux, d'un uniforme de soldat de drap grossier, d'un sabre, d'un cheval avec son harnachement, le tout décoré assez incongrûment d'épaulettes"*⁸. Afin de ne pas trop se ruiner en effets neufs, certains officiers ne font que racheter des distinctives de grade d'occasions. Si l'uniforme est une dépense énorme, l'officier doit afficher son grade par l'emploi d'un domestique et l'usage de plusieurs chevaux.

L'art du paraître

Le 6 mai 1809, apprenant qu'il est nommé sous lieutenant, Parquin, ne pouvant pas de payer les deux chevaux nécessaires à son grade demande à ses chasseurs du 20^e régiment, qu'il compte sur eux pour le monter : après la bataille, ses hommes lui ramènent plusieurs chevaux pris à des hussard et des uhlands. Si les finances de l'officier le permettent, il peut donner libre

⁵ PLANAT de la FAYE : *Mémoires*.

⁶ Lettre du sous lieutenant Girod de Resne, du 5^e régiment de Dragons, à son ami Latat, 18 thermidor. Coll. part. BIV/14.

⁷ Lettre du lieutenant de Bontin, du 7^e chasseurs. SERIGNAN : "une carrière militaire sous le Premier Empire (1809-1813)".

⁸ WOLFE TONE : *"Mémoires"*.

cours à des goûts de luxe, et, comble du raffinement, il peut se permettre d'avoir un domestique, tel Griois, avec son fidèle domestique Baptiste ou Barrès au 47^e Régiment d'Infanterie de Ligne en 1813, ou un équipage de chevaux superbes, tel Girod de Resne en Italie : *"mes chevaux sont devenus superbes...j'ai acheté une jolie voiture bombée, forme de calèche à cinq places avec les harnais plaqués et que j'ai eu de l'enconter pour moitié prix de sa valeur. Toute neuve et pour ainsi dire pas encore finie, mes chevaux sont le plus belle attelage de la ville"*⁹. Si le raffinement de l'équipage est un vrai luxe, celui du domestique ne l'est pas toujours. Le rôle du domestique est de prendre soin et de veiller aux affaires de son officier pendant que celui-ci est absent. Alors que certains d'entre eux utilisent leur place à leur profit, d'autres sont de fidèles serviteurs, dévoués à leur "maître", tel celui de Barrès qui lui sauve son cheval et son porte-manteau de la retraite de Leipzig et lui procure à manger lors de la campagne de 1813 en Saxe. Toutefois, l'utilité d'un domestique est souvent limitée à la bonne volonté de ce dernier et, dans certains cas, des officiers doivent se séparer de leur domestique, ces derniers ayant de base, une mauvaise réputation : *"Je viens d'être contraint de renvoyer mon domestique, ce jean foutre là, que j'ai comblé de bonté et de bienfaits, avait fini par louer mes chevaux...j'ai fait mettre pied à terre à mon domestique...j'ai ôté mon turc d'entre les mains du domestique, je l'ai donné à tenir à mon ordonnance et ai mis le sabre à la main et le leur ait foutu une volé et une raclé du plat que le diable en aurait eut pitié et ensuite je les ai fait prendre par la garde"*¹⁰. Le goût du luxe peut pousser certains officiers, jusqu'à s'acheter une calèche *"J'ai payé ma voiture sur mes économies d'appointement. j'ai...fait confectionner pour plus de 2 000 francs de linge et d'effets, culottes, habits, etc...de manière que je puis dire que je n'ai pas une belle garde robe mais bien une magnifique"*¹¹.

Des sous

L'officier lors de sa nomination reçoit une indemnité de première mise, qui lui permet de s'habiller et de s'équiper à ses frais. Dès lors, l'officier s'habille et s'entretient à ses frais. Le coût de la vie devient vite élevé d'autant plus que sa solde est irrégulièrement versée. Tout les officiers ne sont pas riches et l'indemnité de première mise accordée aux sous lieutenants est bien modeste par rapport à la dépense à faire : 250 francs pour un sous lieutenant des troupes à pied et 650 francs pour un sous lieutenant monté, plus une gratification de 300 francs quelque soit l'arme. Même si les officiers bénéficient généralement d'une prime à l'occasion du départ et de la fin de campagne, la première mise ne peut suffire à l'entretien et le remplacement des effets usés en campagne, où son seul revenu est sa solde : 1 000 francs pour un sous-lieutenant des troupes à pied et 1 150 francs pour un sous-lieutenant monté. En effet, Bontin dépense 2 200 francs pour son habillement et son équipement : 1 122 francs de tailleur, 168 francs au chapelier, 376 francs au sellier, 60 francs les pistolets, 43 francs le porte-manteau, 267 francs pour le ceinturon et la giberne. Lorsqu'un colonel est nommé dans un régiment, les effets des officiers s'en font généralement ressentir : en effet, il faut uniformiser sa tenue avec celle désiré par le colonel, ce qui engendre, dans la cavalerie, de nouvelles dépenses : *"le colonel vient de changer l'uniforme de petite tenue. C'est toujours bien désagréable. Mon régiment a eu trois colonels en un rien de temps, et tous trois ont changé l'uniforme...il a fait vendre à perte, aux officiers, leurs shakos qui avaient coûté de 160 à 190 francs, pour leur imposer le colback"*¹².

Afin de tenir son rang, l'officier bénéficie d'une ordonnance, qu'il entretient à ses frais. Cette dernière est un "soldat de confiance"¹³, qui est détaché de la compagnie pour accompagner l'officier et le cas échéant, l'aider, notamment, lors des campagnes de 1812 et 1813 en Saxe, à trouver à manger. Griois, à un canonier d'ordonnance, puis deux, lors de la campagne de Russie, qu'il nourrit et qui a pour rôle de l'accompagner de partout.

LA FORMATION DE LA CAVALERIE DE LIGNE, LOURDE ET LEGERE, A LA VEILLE DE LA CAMPAGNE DE 1812

Le 25 décembre 1811, après avoir formé et organisé trois corps d'observation, Napoléon donne l'organisation de la cavalerie lourde et légère de la Grande Armée.

La cavalerie lourde, composée des cuirassiers et des carabiniers, sont formés en divisions à la suite desquelles sont attachés un régiment de lanciers portant le même numéro¹⁴.

La 1^{ère} division est formée des 2^e, 3^e et 9^e régiments de cuirassiers. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 2^e cuirassiers compte 792 hommes, le 3^e 864 et le 9^e 876. Le 1^{er} régiment de cheveu-légers compte 267 hommes.

La 5^e division est formée des 6^e, 11^e et 12^e régiments de cuirassiers. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 6^e cuirassiers compte 760 hommes, le 11^e 686, le 12^e 849 et le 5^e cheveu légers 160.

La 2^e division est formée des 5^e, 8^e et 10^e régiments de cuirassiers. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 5^e cuirassiers compte 714 hommes, le 8^e 709, le 10^e 658 et le 2^e cheveu-légers 138.

La 3^e division est formée des 4^e, 7^e et 14^e régiments de cuirassiers. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la division de cavalerie du 2^e corps d'armée. Le 4^e cuirassiers compte 856 hommes, le 7^e 769, le 14^e 721 et le 8^e cheveu léger 125. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 1^{er} carabiniers compte 687 hommes, le 2^e 814, le 1^{er} cuirassiers 590 et le 4^e cheveu légers 108.

Le 4^e division est formée des 1^{er}, 2^e régiment de carabiniers et du 1^{er} régiment de cuirassiers.

Les généraux de division reçoivent le jour même l'ordre de se rendre à leur quartier général au 1^{er} février 1812.

La cavalerie légère, elle, est organisée en brigade.

⁹ Lettre du chef d'état major Girod de Resne, à son ami Latat, 11 novembre 1807. Coll. part. B1V/14.

¹⁰ Lettre du chef d'état major Girod de Resne, à son ami Latat, 13 septembre 1807. Coll. part. B1V/14.

¹¹ Lettre du chef d'état major Girod de Resne, à son ami Latat, 11 novembre 1807. Coll. part. B1V/14.

¹² Lettre du lieutenant de Bontin, du 7^e chasseurs. SERIGNAN : "une carrière militaire sous le Premier Empire (1809-1813)".

¹³ BARRES (Jean Baptiste) : Souvenirs d'un officiers de la Grande Armée. Editions Taillandier, 2004.

¹⁴ Au commencement de la campagne de Russie, les régiments de lanciers n'auront pu fournir que leurs compagnie d'élite.

La 1^{ère} brigade est composée du 2^e régiment de chasseurs à cheval et du 9^e régiment de cavalerie légère polonaise stationné à Dantzig. Elle est mise sous les ordres de Pujol. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la division de cavalerie du 1^{er} corps d'armée. Le 2^e chasseurs compte 856 hommes et le 9^e cheveu-légers 677.

La 2^e brigade est composée du 1^{er} et du 3^e régiments de chasseurs à cheval. Elle est mise sous les ordres de Bourdesoulle. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la division de cavalerie du 1^{er} corps d'armée. Le 1^{er} chasseurs compte 856 hommes et le 3^e 855.

La 3^e brigade est composée du 7^e hussards et du 9^e régiment de cheveu-légers. Elle est mise sous les ordres de Jacquinod. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 7^e hussards compte 953 hommes et le 9^e cheveu-légers 710.

La 4^e brigade est composée du 16^e régiments de chasseurs à cheval et 8^e hussards. Elle est mise sous les ordres de Piré. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 16^e chasseurs compte 837 hommes et le 8^e hussards 935.

La 5^e brigade est composée du 23^e et du 24^e régiments de chasseurs à cheval. Elle est mise sous les ordres de Castex. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la division de cavalerie du 2^e corps d'armée. Le 23^e chasseurs compte 833 hommes et le 24, 810.

La 6^e brigade est composée du 7^e et du 20^e régiments de chasseurs à cheval et du 8^e cheveu-légers. Elle est mise sous les ordres de Corbineau. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la division de cavalerie du 2^e corps d'armée. Le 7^e chasseurs compte 431 hommes, le 20^e 237 et le 8^e cheveu légers 615.

La 7^e brigade est composée du 11^e et du 14^e régiments de chasseurs à cheval. Elle est mise sous les ordres de St Geniès. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 11^e chasseurs compte 709 hommes et le 12^e 596.

La 8^e brigade est composée du 5^e et 9^e régiments de hussards. Elle est mise sous les ordres de Barthe. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 5^e hussards compte 725 hommes et le 9^e 749.

La 9^e brigade est composée du 11^e régiment de hussards et 6^e régiment de cheveu-légers. Elle est mise sous les ordres de Moniez. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la division de cavalerie du 3^e corps d'armée. Le 8^e chasseurs¹⁵, comprenant 201 hommes a remplacé le 11^e hussards et le 6^e cheveu-légers compte 565 hommes.

La 10^e brigade est composée du 6^e et du 25^e régiments de chasseurs à cheval. Elle est mise sous les ordres de Girard. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 6^e chasseurs compte 590 hommes et le 25^e 608.

La 11^e brigade est composée du 6^e hussards et du 8^e régiments de chasseurs à cheval. Elle est mise sous les ordres de Gauthier. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée. Le 6^e hussards compte 625 hommes et le 8^e chasseurs 556.

La 12^e brigade est composée du 9^e et du 19^e régiments de chasseurs à cheval. Elle est sous les ordres de Ferrières. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la division de cavalerie du 4^e corps d'armée. Le 9^e chasseurs compte 541 hommes et le 19^e 529.

La 13^e brigade, dite italienne, est composée du 2^e et du 3^e régiments de chasseurs à cheval italiens. Elle est sous les ordres de Villata. Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, la brigade fait partie de la division de cavalerie du 4^e corps d'armée. Le 2^e chasseurs italiens compte 647 hommes et le 3^e chasseurs italiens 634.

Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, une 14^e brigade fait partie de la division de cavalerie du 3^e corps d'armée. Cette brigade est composée du 4^e régiment de chasseurs à cheval et du 11^e régiment de hussards. Le premier compte 740 hommes et le second 636. Elle est sous les ordres du général Beurmann.

Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, une 18^e brigade faisant partie de la division de cavalerie du 5^e corps d'armée est composée du 8^e régiment de cheveu-légers et du 13^e régiment de hussards polonais.

Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, une 19^e brigade faisant partie de la division de cavalerie du 5^e corps d'armée est composée du 7^e et du 11^e régiments de cheveu-légers polonais.

Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, une 20^e brigade faisant partie de la division de cavalerie du 5^e corps d'armée est composée du 5^e et du 14^e régiments de chasseurs à cheval polonais.

Lors de l'entrée en campagne, le 15 juin 1812, une 22^e brigade faisant partie de la division de cavalerie du 6^e corps d'armée est composée du 4^e et du 5^e régiments de cheveu-légers polonais.

LA VIE A LA HUSSARDE

Jean Antoine Fériol est né à Lyon. Il sert comme hussard à la 4^e compagnie du 7^e régiment. Lors de la campagne de 1805, il compte 534 hommes et fait partie de la Brigade Vialannes, 3^e corps d'armée Maréchal Davout. Le régiment participe à la bataille d'Austerlitz. Le 5 juillet 1809, il reçoit une blessure dans les environs d'Enzersdorff, lors de la bataille de Wagram. Il entre à l'hôpital militaire de la ville, le 6 juillet 1809. Malgré les soins des médecins, il décède des suites de sa blessure, le 24 juillet 1809. Son avis de décès est enregistré le jour même.



¹⁵ Le 8^e chasseurs ne comprend qu'un escadron, le 4^e détaché du régiment, alors en Italie en avril 1811.